

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'ÉCOLE

Michel VIOLET

Il faut pour être libres, des lumières, des courages, des vertus.

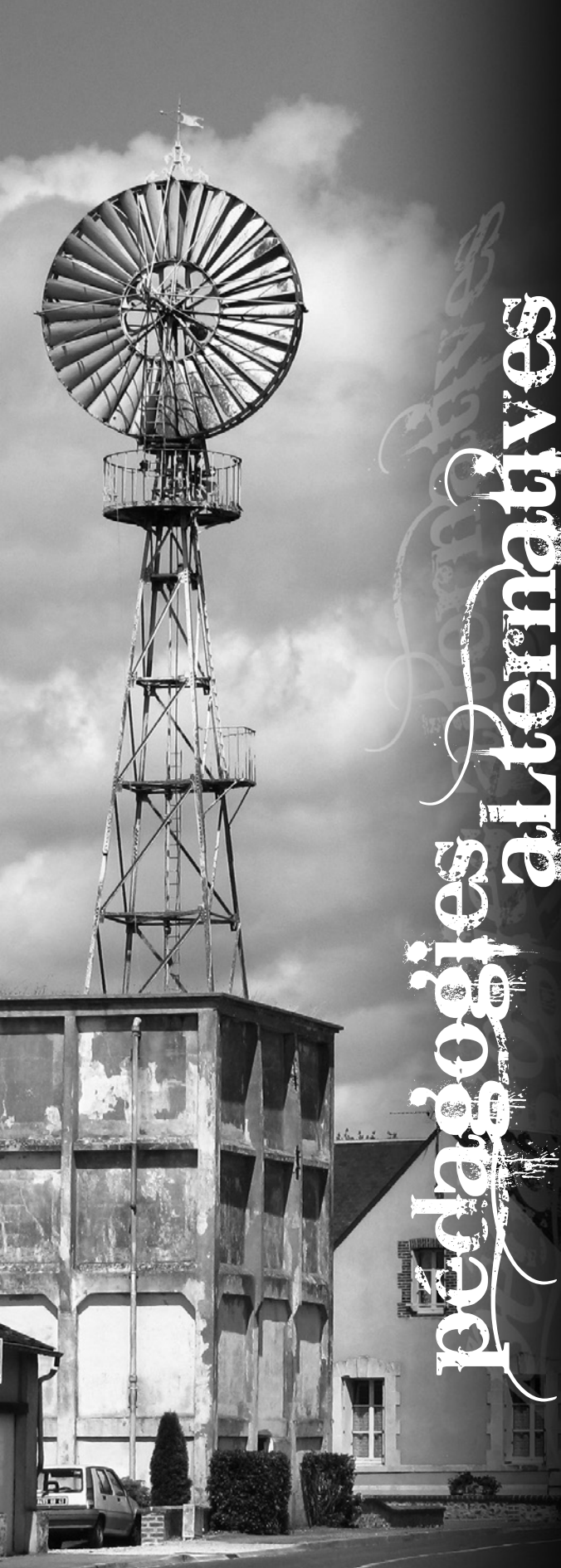
Marat. L'ami du peuple, 1791

Le 18^e siècle, le siècle des Lumières, celui de Rousseau et des Encyclopédistes, est féru de pédagogie. À la fin du siècle, sur les décombres d'un régime révolu, une classe sociale lettrée et industrielle aspirant au pouvoir rêve, dit-elle, d'ériger une ère de liberté et d'égalité. Attachant une grande importance aux préjugés et à l'ignorance comme fondements de la « tyrannie » et de l'iniquité sociale, il ne saurait pour elle y avoir d'égalité sans le droit pour tous à l'instruction.

La Révolution, soucieuse de la régénération de la société et désireuse d'instaurer « *un pays libre où tous les pouvoirs émaneront de la Nation* », accordera dans ses travaux une place essentielle à l'instruction publique pour « *agir sans relâche sur le perfectionnement du corps politique et sur la prospérité générale* ». Robespierre accordera la même importance à « *trois monuments que la Convention doit à l'histoire : la constitution, le code des lois civiles et l'éducation publique* », cette dernière étant susceptible selon lui « *d'immortaliser les nations* ».

Les Assemblées révolutionnaires furent les théâtres de travaux portant sur l'organisation de l'école et l'éducation des citoyens, et de débats magnifiés par la rhétorique d'orateurs incomparables usant d'une langue admirable. De l'Assemblée Constituante à Thermidor, trois projets (dits de Talleyrand, de Condorcet et de Le Peletier) ont été soumis à la représentation nationale, fruits des réflexions de commissions et objets de rapports et

pédagogies alternatives



de débats de plusieurs jours auxquels ont participé tour à tour Talleyrand, Condorcet, Chénier, Barère, Daunou, Lakanal, Le Peletier, Roume et Robespierre pour ne citer que les plus illustres. C'est dire combien les révolutionnaires furent conscients de l'importance d'un projet éducatif qui garantisse l'accomplissement et la pérennité de leur projet politique.

Les 10, 11 et 19 septembre 1791, Talleyrand-Périgord présente à l'Assemblée Constituante **un rapport sur l'instruction publique** de 221 articles élaborés par un « Comité de constitution ». C'est le premier des trois grands projets de la Révolution.

La tâche est immense et les questions nombreuses : comment rompre avec la tutelle exclusive de l'Église ? Quel système prévoir et comment en assurer le contrôle par un pouvoir centralisé ? Faut-il privilégier l'instruction ou l'éducation ?

Cette dernière question traversera tous les débats jusqu'en 1795. Elle sera la pierre d'achoppement entre les modérés qui, par intérêt de classe et effrayés par la logique des changements entrepris, estimeront que le pouvoir politique n'a pas à empiéter sur ce qui doit appartenir à la sphère privée et doit donc se limiter à « *une instruction générale pour tous, convenable aux besoins de tous* » et les plus radicaux qui, cohérents avec leur volonté d'effacer le passé - « *Libres, vous voulez l'être, soyez-le donc tout à fait !* » proclamait Saint-Just - penseront que la formation du citoyen « *ne doit pas échapper à la vigilance du législateur* » et que la jeunesse ne peut rester « *abandonnée aux préjugés subsistants et à la merci des vieilles erreurs* ». (Le Peletier)

Pour l'heure, Talleyrand expose les principes de base de l'instruction conçue par le Comité. Elle doit exister pour tous, être universelle quant à son objet, semblable pour les 2 sexes, accessible à tout âge.

L'organisation scolaire en 4 degrés (écoles primaires, de district, départementales et Institut National) correspond aux divisions administratives récemment instituées (cantons, districts et départements).

L'école primaire (une par canton... donc de fréquentation difficile sinon impossible pour beaucoup) est commune à tous, gratuite mais ni laïque ni obligatoire. À partir de 7

ans, on y enseignera certes la lecture, l'écriture, le calcul, etc. mais aussi « des éléments de religion ». Cette école est conforme à l'idéologie libérale des Constituants : « *la nation offre à tous les bienfaits de l'instruction mais elle ne l'impose pas* ». (Talleyrand)

Les écoles de district correspondent à l'enseignement secondaire et on ajoutera au programme l'étude des langues anciennes et les prémices des sciences. On enseignera dans les écoles de département, qui se spécialiseront, la théologie, le droit, la médecine, la chirurgie, la pharmacie, etc. Sont aussi prévues des écoles militaires. L'Institut National sera un organisme de recherche et de haut enseignement composé de « *l'élite des Hommes reconnus pour être les plus distingués dans tous les genres de savoirs* ». Quant au contrôle de ce système scolaire, il doit être assuré par une commission générale de 6 commissaires et de 6 inspecteurs, nommés par le Roi et ne pouvant être destitués que par le corps législatif.

On sait ce qu'il advint de ce projet. À l'instar de la Constitution de l'an II, il n'a jamais vu le jour. Nous avons pourtant tenu à le présenter car, d'une part, les deux projets suivants le prendront pour base, en s'en distinguant plus ou moins et d'autre part, il permet de mesurer combien les députés aux assemblées Constituante et Législative notamment (élus selon un suffrage censitaire), étaient idéologiquement très éloignés des aspirations du peuple parisien et des sans-culottes qui peu à peu prennent conscience de leur poids politique. Nous sommes loin d'une pédagogie alternative et d'un projet de rupture. Les congrégations sont dissoutes en 1790 certes, mais les écoles auront toujours à s'occuper de religion et à enseigner la théologie, sans doute par le clergé séculier... On affirme la nécessité d'une instruction publique qui, dans les faits, n'aurait pratiquement été possible que pour une minorité.

Les 20 et 21 avril 1792, est présenté à l'Assemblée législative, le **Projet de décret pour l'organisation générale de l'instruction publique** appelé projet Condorcet. Condorcet qui a publié 5 mémoires sur l'instruction publique et en est considéré comme le théoricien. Athée, champion de la lutte contre l'obscurantisme, le fanatisme et le charlatanisme, devenu républicain après Varenne, il prévoit une école publique, gratuite (et laïque, contrairement à

Talleyrand), mais toujours pas obligatoire. Le projet de décret se limite, sans ambiguïté, à l'instruction, sans référence à une quelconque éducation. Pour Condorcet, et c'est ce qui va l'opposer par la suite à la Montagne et à Robespierre, un citoyen instruit échappera à la « tyrannie » parce que l'étude suffira à lui conférer les moyens d'« exercer sa souveraineté ».

Le projet de Condorcet, soumis à l'examen de l'assemblée le jour de la déclaration de guerre à la Prusse, sera abandonné. C'est un siècle après, sous la 3^{ème} République, que les idées sur l'enseignement de ce grand bourgeois libéral et laïque, partisan d'abord d'une monarchie constitutionnelle, puis d'une république bien tempérée, se réaliseront. Jules Ferry en reprendra les grands principes, y ajoutant l'obligation scolaire, les besoins de l'économie devenant impérieux.

Car, aussi bien Talleyrand que Condorcet, pouvaient-ils croire en instaurant une école par canton et sa fréquentation facultative, que leurs projets obéissaient aux grandes idées sur la liberté et l'égalité qu'ils ne cessaient de proclamer par ailleurs. Qu'on songe au nombre d'« indigents » recensés alors, aux difficultés pour se déplacer dans les campagnes et aux « vieilles erreurs » dont le peuple était encore la proie ! Seuls les enfants des familles les plus aisées auraient bénéficié des « bienfaits de l'instruction » dispensée par cette école de classe, fermée aux réalités sociales comme pouvait l'être celle de l'ancien régime honni. Dans ces conditions, les études envisagées doteraient-elles les individus de ces jugements éclairés et de cet esprit critique qu'imaginait Condorcet ?

C'est Robespierre, le 29 juillet 1793, qui lira devant la Convention le **Plan d'éducation nationale** rédigé par Michel Le Peletier, récemment assassiné. D'emblée, Le Peletier (ou est-ce Robespierre ?) tient à préciser que « jusqu'ici, ce qui a été dit ne remplit pas l'idée que je me suis formée d'un plan complet d'éducation ». Il s'agit, certes de « propager les connaissances » mais aussi de « former des hommes » physiquement et moralement. La chose est claire, il faut remédier aux insuffisances des projets précédents concernant l'instruction mais l'essentiel n'est-il pas d'imaginer un système global d'éducation capable, « d'opérer une entière régénération de l'espèce humaine dégradée par le vice de l'ancien système social. »

Les trois degrés prévus (ceux repris de Talleyrand et Condorcet) sont « sagement conçus » et pour ce qui regarde les degrés supérieurs, utiles à un petit nombre, rien à dire. C'est le premier degré, les écoles primaires, qui retiennent l'attention de Robespierre car il est, pour les raisons géographiques et financières que nous avons vues plus haut, source d'inégalités et seulement dédié à l'instruction.

On lira dans le texte suivant celui-ci, des extraits du discours de Robespierre exprimant la philosophie générale de ce plan d'éducation. Aussi nous limiterons-nous ici au résumé de ses principales modalités, objets de 12 articles qualifiés de « généraux » et de 26 autres dits « de l'éducation nationale ». Rappelons auparavant que les robespierristes et leurs alliés - une minorité agissante de la Montagne - ont présent à l'esprit les séquelles chez le peuple d'un régime aristocratique séculaire, démantelé depuis à peine 4 années et dont les iniquités reflétaient, selon l'Église, la volonté divine. De même ont-ils songé à la corruption, aux trahisons, aux complots et aux manœuvres inavouables dont ils ont été témoins et victimes pendant cette période de désordre et de tous les possibles. Aussi doit-on lire les propositions qui suivent comme les traductions d'une croyance dans les pouvoirs de l'éducation et dans sa capacité à promouvoir un peuple souverain délivré des imperfections humaines. Croyance bien dans l'air du temps, caractéristique de ce 18^e siècle féru de pédagogie avons-nous écrit. Croyance dans laquelle on perçoit l'influence tutélaire de Rousseau et la fascination pour la Sparte antique.

Ainsi, donc, il conviendra de multiplier le nombre prévu d'écoles primaires (appelés établissements d'éducation nationale) si l'on veut réduire une première inégalité, celle de l'éloignement rendant la fréquentation difficile pour certains. Pour la « classe indigente », l'obligation scolaire crée un préjudice financier car il la prive du revenu du travail des enfants, deuxième source d'inégalité qu'il conviendra de supprimer.

Il sera formé dans chaque canton un ou plusieurs établissements d'éducation nationale où seront obligatoirement élevés « aux dépens de la République » les enfants depuis l'âge de 5 ans jusqu'à celui de 12 ans (11 ans pour les filles !). Tous recevront « même nourriture, mêmes vêtements, mêmes

soins, même instruction » dispensée par des maîtres salariés par la Nation à raison d'un maître pour 50 enfants.

Chaque mère recevra pour chacun des 4 premiers enfants qu'elle aura élevés jusqu'à 5 ans la somme de 100 livres, le double pour chaque enfant au-delà du quatrième... à condition qu'une attestation de la municipalité indique qu'elle a allaité ses enfants (une « *instruction indicative des attentions et des soins qui peuvent contribuer à la conservation et à la bonne santé des enfants pendant la grossesse et jusqu'à l'âge de 5 ans* » sera distribuée lors des mariages) ! Nul doute que Le Peletier, reprenant les idées de Rousseau, a songé à la mortalité infantile provoquée, entre autres, par l'ignorance des règles d'hygiène.

« *Les enfants* (dans les établissements d'éducation nationale) *recevront également et uniformément, chacun suivant son âge, une nourriture saine mais frugale, un habillement commode mais grossier ; ils seront couchés sans mollesse : de telle sorte que, quelque profession qu'ils embrassent, dans quelques circonstances qu'ils puissent se trouver durant le cours de leur vie, ils apportent l'habitude de pouvoir se passer des commodités et des superfluités, et le mépris des besoins factices.* »

Tous les enfants apprendront à lire, à écrire, à compter. Aux garçons seront données les premières notions de mesurage, d'arpentage et d'histoire. Aux filles, des notions d'économie domestique et rurale. **L'enseignement mutuel est préconisé.**

La principale partie de la journée sera employée au « travail des mains » : au travail de la terre (pour les garçons), à coudre, filer et blanchir (pour les filles) dans les manufactures proches de l'école ou à des ouvrages pouvant être effectués dans l'établissement pour les 2 sexes. Le produit du travail sera, pour les neuf dixièmes, consacré aux dépenses communes de la maison ; pour un dixième, donné chaque semaine aux enfants.

Pour régir et surveiller chaque établissement d'éducation nationale, les pères de famille domiciliés dans le canton formeront **un conseil de 52 personnes** choisies parmi eux. C'est ce conseil qui administrera le produit du travail des enfants, qui déterminera et réglera la nourriture, l'habillement, la nature et le prix du « travail des mains », surveillera le travail des maîtres, prévoira l'emploi du temps pour chaque âge, etc.

À 12 ans, les enfants seront rendus à leur famille pour y exercer une profession à l'exception de ceux qui poursuivront gratuitement leurs études, à raison d'un sur 50, d'abord dans les *écoles publiques* pendant 4 ans ; puis, pour la moitié, dans des *instituts* pendant 5 ans ; enfin, pour la moitié de ceux sortant des instituts, dans des *lycées* pendant 4 ans.

Voici donc les grands traits du plan d'éducation soumis à la Convention. Dans ses grands traits car les auteurs ont pris soin de prévoir concrètement dans les moindres détails l'organisation et le fonctionnement de leur système éducatif.

C'était une éducation égalitaire¹, assurément rude, en complète rupture avec ce qui l'avait précédée, globale, s'adressant à l'individu dans sa totalité, communautaire bien plus que centralisée², dépossédant la famille pendant 7 années de droits sur l'enfant, accordant une grande place aux activités de production. C'était celle que souhaitaient des hommes tels que Robespierre l'Incorruptible (« *Je regarde l'opulence non seulement comme le prix du crime, mais comme sa punition et je veux être pauvre pour ne pas être malheureux* ») tels que Saint-Just, l'Archange de la Révolution (« *Il ne faut ni riches, ni pauvres... l'opulence est une infamie* »), tels que Le Peletier de Saint-Fargeau, tels que les Montagnards partisans des préceptes que le plan révélait. Ces hommes espéraient une société juste, harmonieuse, ascétique, faite de citoyens vertueux (« *de mœurs douces, énergiques, sensibles et inexorables pour la tyrannie* » Saint-Just), oubliant - jusqu'à quel point, sachant leur intelligence de la chose publique et le contenu de leurs derniers discours ? - que le Tiers-État, dont ils ont cherché en permanence à maintenir l'impossible unité en n'affrontant pas le problème de la propriété privée des moyens de production, était divisé en fractions aux intérêts économiques antagonistes. Une contradiction sociale existait entre le gouvernement révolutionnaire (les Comités) et le mouvement populaire qui

1. Il faut pourtant noter que le souci égalitaire n'ira pas jusqu'à imaginer une égalité pour les 2 sexes. La scolarité des filles sera moins longue que celle des garçons. Le salaire des instituteurs sera de 400 livres, celui des institutrices de 300. Les conseils chargés de régir les écoles seront composés de 52 pères de famille. Il est vrai qu'en France on mettra du temps, après la Convention, pour associer les femmes au suffrage pourtant qualifié d'universel !

2. Certains y ont vu une éducation ouvrant la voie à une société totalitaire. Le fait qu'elle soit pour sa partie ouverte à tous, communautaire, c'est-à-dire définie par une communauté éducative - le comité de « pères de famille » - représentant la population concernée, devait la mettre à l'abri de ce danger.

l'avait porté au pouvoir ; entre Jacobins, recrutés dans les rangs des petite, moyenne et même grande bourgeoisies jouissant du profit qu'elles tiraient de la propriété des moyens de production et Sans-culottes, composés en majorité de journaliers et de compagnons ne disposant que d'un salaire. Les historiens de la Révolution (Soboul, par exemple) estimaient que la diversité sociale au sein de la « sans-culotterie » avait empêché l'éclosion d'une conscience de classe et la constitution d'un parti politique qui avait sans doute manqué au développement de la révolution.

Thermidor mit fin à ce plan d'éducation nationale et... à ses auteurs. La Révolution, qui a réalisé de grandes choses, n'a pas réussi à mettre en œuvre le moindre projet pédagogique.

« *La propriété est odieuse dans son principe et meurtrière dans ses effets* » écrira peu de temps après Gracchus Babeuf, l'un des chefs de la Conjuración des Égaux, cette conspiration que beaucoup considèrent comme la première manifestation du communisme. « *L'expression suprême de la Révolution* » dira Jaurès. À coup sûr le plus important des mouvements populaires s'étant greffé sur celui, triomphant, de la bourgeoisie. Les principaux responsables de cette tentative inspirée de la philosophie des Lumières et de la pratique révolutionnaire, en concevant collectivement une refonte de la société ne pouvaient pas, en hommes du 18^e siècle, ne pas aborder les problèmes d'éducation. C'est pourquoi, nous terminerons l'étude des projets éducatifs de la Révolution Française en présentant dans notre prochain numéro, celui de Gracchus Babeuf, Sylvain Maréchal et Philippe Buonarroti.

■ Michel VIOLET

La vérité appartient à ceux qui la cherchent et non point à ceux qui prétendent la détenir.

CONDORCET, *Discours sur les conventions*. Av.1791

